

Mise en place immédiate de concours exceptionnels avec recrutement dès Bac + 3 pour les enseignants

Lors du CTM du 8 juin 2022, la FNEC FP-FO a proposé un vœu demandant la mise en place de concours exceptionnels à BAC+3 : « *Les organisations syndicales du CTMEN ont pris connaissance du nombre historiquement bas et inquiétant de candidats admissibles dans plusieurs concours de recrutement des personnels enseignants, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré. La rentrée s'annonce catastrophique. Après l'académie de Versailles, c'est au tour de celle d'Amiens de décider d'un recrutement « express » d'enseignants par le biais de « job dating ». Nos organisations syndicales défendent l'École publique et s'opposent à la contractualisation massive dans l'Éducation nationale. De manière exceptionnelle, elles demandent l'organisation dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année scolaire, de concours supplémentaires de recrutement, ouverts aux étudiants de niveau L3, afin d'élargir le vivier des candidats potentiels et de permettre que les postes vacants soient pourvus par des enseignants sous statut, avec la mise en place d'une formation permettant, notamment, à ces lauréats fonctionnaires stagiaires de valider à terme une équivalence M2. »*

La FSU, l'UNSA et la CFDT ont voté contre ce vœu. La FNEC FP-FO est reçue en audience au ministère le 15 novembre 2022 et portera à nouveau cette revendication.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- **Création de tous les postes nécessaires !**
- **Utilisation de l'intégralité des listes complémentaires et leur ré-abondement !**
- **Recrutement statutaire à Bac+3 (Bac+4 pour l'agrégation) avec formation professionnelle sous statut ! Mise en place de concours exceptionnels tout de suite !**
- **Titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent !**
- **Réintégration de tous les personnels suspendus !**
- **Un statut pour les AESH et les AED !**
- **Ouverture immédiate de négociations pour la revalorisation du point d'indice de 25% !**

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent le recrutement de personnels sur postes statutaires à se saisir des élections professionnelles en votant et faisant voter du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour de la FNEC FP-FO et ses syndicats.